



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le lundi 20 mars 2006 — N° 4

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 14 h 06.

Moment de recueillement

Mme Marois (Taillon) informe l'Assemblée de sa démission comme députée de la circonscription électorale de Taillon.

Mme Harel, chef de l'opposition officielle, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Charest, premier ministre, et M. le président font quelques commentaires.

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Marcoux, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 2 Loi sur le temps légal

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission consultative de l'enseignement privé, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 50-20060320)

20 mars 2006

Le rapport annuel de la Commission consultative de l'enseignement privé, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2005.

(Dépôt n° 51-20060320)

M. Marcoux, ministre de la Justice, dépose les rapports annuels des ordres professionnels suivants, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 :

– Ordre des architectes du Québec ;

(Dépôt n° 52-20060320)

– Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec ;

(Dépôt n° 53-20060320)

– Collège des médecins du Québec.

(Dépôt n° 54-20060320)

Dépôts de rapports de commissions

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 24, 25 et 26 janvier ainsi que les 14, 15, 16, 21, 22 et 23 février 2006, a tenu des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi :

n° 125 Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives

(Dépôt n° 55-20060320)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 47 du Règlement, M. Jutras (Drummond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 14, 15 et 21 février 2006, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du *Rapport quinquennal 2000-2005 concernant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.*

(Dépôt n° 56-20060320)

20 mars 2006

M. Pinard (Saint-Maurice), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 23, 25 et 29 novembre ainsi que les 2, 7, 8 et 9 décembre 2005, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 118, Loi sur le développement durable ;

(Dépôt n° 57-20060320)

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 14 décembre 2005 et les 15 et 16 février 2006, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 118, Loi sur le développement durable, et a procédé à l'étude détaillée de celui-ci. Le rapport contient des amendements au projet de loi ;

(Dépôt n° 58-20060320)

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 7, 8 et 9 mars 2006, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document d'orientation sur les véhicules hors route présenté par Mme Boulet, ministre déléguée aux Transports.

(Dépôt n° 59-20060320)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Bernier (Montmorency) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 20^e anniversaire des Sommets des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie et la Journée internationale de la Francophonie célébrée le 20 mars ;

QU'elle rende hommage à un de ses fondateurs, M. Léopold Sédar Senghor, dont on commémore cette année le centenaire de naissance ;

20 mars 2006

QU'elle renouvelle son appui au Sommet de Bucarest de septembre 2006 ; et enfin

QU'elle réaffirme son attachement aux institutions de la Francophonie.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 89, Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée et modifiant d'autres dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques, les 28, 29 et 30 mars 2006, à la salle Louis-Joseph-Papineau, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué :

- Dr Seang Lin Tan, Centre de reproduction McGill
- Dr François Bissonnette, Clinique Ovo, Montréal
- Dr Raymond Lambert, Centre de biologie de la reproduction, CHUQ, Université Laval
- Société canadienne de fertilité et d'andrologie
- Collège des médecins du Québec
- Association des néonatalogistes
- Mme Lucie Bélanger, Conseil du statut de la femme
- Mme Nathalie Parent, Fédération québécoise pour le planning des naissances
- Barreau du Québec
- Mme Renée Turcotte, Solidarité de parents et de personnes handicapées
- M. Réjean Tessier, psychologue et chercheur, Université Laval
- Professeur Édith Deleury, Droit de la personne et droit de la santé, Université Laval
- Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées

20 mars 2006

- Me Michel Giroux, avocat et éthicien
- Mme Michèle Jean, Université de Montréal

QU'une période de 20 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée de la façon suivante : 10 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement et 10 minutes pour les députés de l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque personne et organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QU'une période de 20 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée de la façon suivante : 10 minutes pour les députés de l'opposition et 10 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement ;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 125, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission de la culture, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 86, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives.

20 mars 2006

M. Cusano, premier vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission ;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira afin de procéder à des consultations particulières à l'égard du document de consultation intitulé *La sécurité routière au Québec : les cellulaires au volant, la vitesse excessive, les motocyclistes et les conditions hivernales* ;
- la Commission spéciale sur la Loi électorale se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission en ce qui a trait aux consultations particulières et au processus de rédaction du rapport final.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 16 mars 2006, sur le discours d'ouverture de la session et sur les motions de censure présentées par Mme Harel, chef de l'opposition officielle, M. Dumont (Rivière-du-Loup), M. Thériault (Masson), M. Lelièvre (Gaspé), M. Létourneau (Ungava), Mme Richard (Duplessis), M. Valois (Joliette) et M. Dion (Saint-Hyacinthe).

M. Cusano, premier vice-président, informe l'Assemblée que, compte tenu de la démission de la députée de Taillon, la motion de censure qu'elle a présentée dans le cadre du débat sur le discours d'ouverture sera retirée du *Feuilleton et préavis*.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure.

À la fin de son intervention, Mme Vermette (Marie-Victorin) propose la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour sa mauvaise gestion du développement du gouvernement en ligne, telle qu'exposée dans le dernier rapport du Vérificateur général du Québec.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure.

À la fin de son intervention, M. Jutras (Drummond) propose la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement pour ne pas avoir respecté ses engagements à l'égard des municipalités québécoises.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure.

À la fin de son intervention, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) propose la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour n'avoir toujours pas investi les sommes nécessaires pour soutenir l'application des principes de développement durable dans le développement de l'agro-environnement.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure.

Le débat est ajourné au nom de M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue).

20 mars 2006

À 18 heures, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 21 mars 2006, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET